



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-19 :

SIIE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

●**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

●**Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération : Élection des membres du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray-et-Lû (SIIE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires qui représenteront la commune au SIIE,

Compte tenu du résultat du vote,

Madame Martine SOREL, Maire, domiciliée 6 sente des Taillis 95710 Ambleville est nommée titulaire, et Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Conseillère, domiciliée 29 Grande Rue du Vaumion 95710 Ambleville est nommée suppléante

Pour extrait certifié conforme,

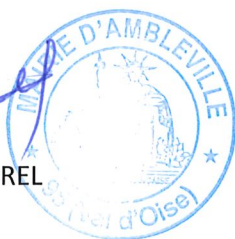
Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 20/03/2026

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Véronique NOBLE

